

*A insérer dans le carnet de correspondance de l'élève.*

## **Note à l'attention des familles d'élèves des classes de Troisième**

*Si vous souhaitez faire une demande de bourse pour l'entrée de votre enfant en classe de Seconde (professionnelle, d'enseignement général ou technologique),*

— même si vous percevez actuellement une bourse de collège,  
— et si vous ne connaissez pas la classe et l'établissement que votre enfant fréquentera à la rentrée scolaire 2011,

*Vous devez, dans les meilleurs délais :*

❶ Vous adresser au collège fréquenté par votre enfant pour connaître les modalités pratiques ou consulter les sur le site de l'Education nationale :

<http://www.education.gouv.fr> à la rubrique « services » « démarches en ligne » cliquez sur le lien « demande de bourses » puis télécharger ou imprimer les documents et annexes.

❷ Renseigner la fiche d'auto-évaluation présente en ligne, afin de vérifier que vous remplissez les conditions d'attribution fixées pour cette aide financière à la scolarité.

*Sur la page du site internet, en haut à gauche, cliquer sur la mention « de la maternelle au baccalauréat », puis cliquer sur « lycée » ensuite sur « aides financières rubrique « à télécharger » située en haut à droite, cliquer sur le lien « fiche d'auto-évaluation ».*

❸ Après cette vérification, retirer un « dossier de demande de bourse nationale de lycée » auprès du collège (ou le télécharger sur le site du Ministère de l'Education nationale), le compléter avec toutes les pièces justificatives nécessaires (elles sont mentionnées sur la page 4 du dossier, à la rubrique « Pièces à joindre à votre dossier », et/ou listées sur la notice réalisée à l'attention des familles, par le Rectorat de Paris).

❹ Remettre au collège dans les plus brefs délais **jusqu'au mois de Mai 2011** (date provisoire) le dossier complet à la personne habilitée à le recevoir **en échange d'un accusé de réception**, (ce document valide le dépôt de votre dossier, il nous sera indispensable pour les éventuels litiges).